



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 2 juin 2025 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'autorisation d'une 2^{ème} entrée charretière ce qui déroge à l'article 6.39.1 5 °a) du règlement de zonage 745 qui stipule une seule aire de stationnement est autorisée par terrain pour les habitations multifamiliales

La propriété concernée est située dans la zone Rc16 et comprend le lot numéro 6515067 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 5 rue Luc E Gosselin à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 15^{ème} jour du mois de mai 2025

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier